

## Annexe 7 : TABLEAU DES RECOURS

Ce tableau est une synthèse des voies de recours offertes à l'étudiant. La composition des dossiers de recours est consultable dans les chapitres correspondants du présent Règlement.

Par jour ouvrable, il faut entendre chaque jour de la semaine à l'exception du samedi, du dimanche et des jours fériés légaux.

### Coordonnées des instances de recours :

**Commission interne contre les refus d'inscription** : avenue de Houffalize, 36-38 à 6800 Libramont - [recours@hers.be](mailto:recours@hers.be)

**Commission interne contre les refus inclusion** : avenue de Houffalize, 36-38 à 6800 Libramont - [recours@hers.be](mailto:recours@hers.be)

**Collège de direction** : avenue de Houffalize, 36-38 à 6800 Libramont – [recours@hers.be](mailto:recours@hers.be)

**Secrétaire du jury** : voir les compositions de jurys dans les règlements spécifiques des sections.

**Commissaire du Gouvernement auprès de la HER'S** : Monsieur Nicolas Colson – [nicolas.colson@comdelcfwb.be](mailto:nicolas.colson@comdelcfwb.be)

**CEPERI** : ARES, Secrétariat de la CEPERI, rue Royale 180 à 1000 Bruxelles

**Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) de la FWB** : Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles – [cada@cfwb.be](mailto:cada@cfwb.be)

**Commission de l'Enseignement Supérieur Inclusif (CESI)** : ARES, Secrétariat de la CESI, rue Royale 180 (5<sup>e</sup> étage) à 1000 Bruxelles

**Conseil d'État** : rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles

**Ministre de l'Enseignement supérieur** : place Surlet de Chokier 15-17 à 1000 Bruxelles

**Wallonie Bruxelles Enseignement** : City Center – Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 à 1000 Bruxelles

Décision contestée	Instance de recours initiale	Délai de recours suivant la notification et moyen d'introduction	Dernière instance de recours	Délai de recours suivant la notification et moyen d'introduction
Irrecevabilité du dossier	Commissaire du Gouvernement auprès de la Haute École	dans les 15 jours ouvrables prioritairement par courriel	Conseil d'État	dans les 60 jours
Refus suite au tirage au sort pour les sections contingentées	Commission interne contre les refus d'inscription	dans les 10 jours par courrier recommandé ou par courriel	CEPERI	dans les 15 jours ouvrables par courrier recommandé ou en annexe à un courriel
Refus d'inscription	Commission interne contre les refus d'inscription	dans les 10 jours par courriel ou recommandé	CEPERI	dans les 15 jours ouvrables par courrier recommandé ou en annexe à un courriel

Non prise en compte de l'inscription pour non-paiement de l'acompte du minerval et DIS éventuel au 31/10	Commissaire du Gouvernement auprès de la Haute École	dans les 15 jours ouvrables prioritairement par courriel	Conseil d'État	dans les 60 jours
Terme de l'inscription pour non-paiement du solde du minerval et DIS éventuel au 01/02	Commissaire du Gouvernement	dans les 15 jours ouvrables prioritairement par courriel	Conseil d'État	dans les 60 jours
Décision CAVP	Collège de direction	dans les 3 jours ouvrables	Conseil d'État	dans les 60 jours
Non-octroi de statut d'étudiant porteur de handicaps (inclusion)	Commission interne Inclusion	dans les 15 jours par courrier recommandé ou par courriel	CESI	dans les 5 jours ouvrables par voie de requête
Programme d'aménagements individualisés (PAI-inclusion)	Commission interne Inclusion	dans les 15 jours par courrier recommandé ou par courriel	CESI	dans les 5 jours ouvrables par voie de requête
Décision de délibération	Secrétaire du jury	dans les 3 jours ouvrables en mains propres contre accusé de réception	Conseil d'État	dans les 60 jours
Sanction disciplinaire	WBE	dans les 15 jours par courrier recommandé	Conseil d'État	dans les 60 jours
Fraude à l'inscription	Ministre de l'Enseignement supérieur	dans un délai de 15 jours par courrier recommandé	Conseil d'État	dans les 60 jours
Refus de délivrance d'un document administratif			Commission d'accès aux documents administratifs de la FWB	dans les 60 jours du refus par courrier ou courriel